

Engins assimilés à des véhicules – classification

	Trottinette, planche à roulette, rollers, vélo d'enfant	Vélo ordinaire	Vélo électrique lent (25 km/h)	Vélo électrique rapide (45 km/h)
Classification légale	Véhicules assimilés	Cycle	Cyclomoteur léger	Cyclomoteur
Vitesse maximale	---	---	25 km/h avec assistance au pédalage	45 km/h avec assistance au pédalage
Immatriculation	Non requise	Non requise	Non requise	Requise
Permis de conduire	Non requis	Non requis	Permis M (14-16 ans) Non requis dès 16 ans	Permis M (possible dès 14ans)
Règles de circulation	Règles applicables aux piétons	Règles applicables aux cycles	Règles applicables aux cycles	Cycles pour les zones de circulation, véhicule pour les infractions
Casque	Conseillé	Conseillé	Conseillé	Casque obligatoire

	Trottinette électrique	Segway	Planche à roulette électrique	Smartwheels et monocycles
Classification légale	Cyclomoteur léger	Gyropode électrique		
Vitesse maximale	20 km/h	20 km/h		
Immatriculation	Non requise	Requise		
Permis de conduire	Permis M (14-16 ans) Non requis dès 16 ans	Permis M (14 – 16 ans) Non requis dès 16 ans	Non autorisé sur la voie publique	Non autorisé sur la voie publique
Règles de circulation	Règles applicables aux cycles	Règles applicables aux cycles		
Casque	Conseillé	Conseillé		